

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le mercredi 14 février 2018, à 16 h 30 à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

**SONT PRÉSENTS :**

- M. Ghyslain Noël, maire
- M. Steven Rheault, conseiller no. 1
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- M. Alain Raymond, conseiller no. 4
- M. Roland Ayotte, conseiller no. 5

**SONT ABSENTS :**

- M. François Robidoux, conseiller no. 3
- Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

**2018-02-60.** Adoption de l'ordre du jour **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**RÉSOLUTION**  
Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé.

**2018-02-61.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 février 2018 **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 février 2018 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**  
Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

**2018-02-62.** Octroi du mandat pour les plans et devis pour l'agrandissement du système de réfrigération ainsi que la mise aux normes des systèmes de chauffage et de ventilation à l'aréna **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville a procédé à un appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie pour les travaux de construction d'un agrandissement abritant une nouvelle salle mécanique à l'aréna de Daveluyville ainsi que la mise aux normes du bâtiment existant au niveau des systèmes de ventilation, de conditionnement de l'air et de chauffage ainsi qu'un agrandissement pour du rangement à la salle communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le 14 février 2018, le comité de sélection a procédé à l'évaluation de l'établissement du pointage final des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions suivantes ont été reçues et que les montants suivants n'incluent pas les taxes;

Nom	Pointage final	Prix de la soumission	Rang
Pluritec	18	78 900 \$	1
EXP.	15.08	94 800 \$	2

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection, après évaluation de la soumission reçue, recommande que le contrat pour les services professionnels en ingénierie pour les travaux de construction d'un agrandissement abritant une nouvelle salle mécanique à l'aréna de Daveluyville ainsi que la mise aux normes du bâtiment existant au niveau des systèmes de ventilation, de conditionnement de l'air et de chauffage ainsi qu'un agrandissement pour du rangement à la salle communautaire, soit attribué à la firme Pluritec;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**octroyer le contrat de services professionnels en ingénierie pour les travaux de construction d'un agrandissement abritant une nouvelle salle mécanique à l'aréna de Daveluyville ainsi que la mise aux normes du bâtiment existant au niveau des systèmes de ventilation, de conditionnement de l'air et de chauffage ainsi qu'un agrandissement pour du rangement à la salle communautaire à la firme Pluritec au montant de 90 715.28 \$, taxes incluses;
- 2- **D'**autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution des travaux;
- 3- **D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**2018-02-63.**

Achat d'une gratte avant à sens unique pour le camion inter 2012

**CONSIDÉRANT** la nécessité de changer la gratte avant à sens unique du camion inter 2012;

**CONSIDÉRANT QU'**une gratte neuve coûte environ 7 000 \$, plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Rosaire veut changer sa gratte avant à sens unique pour une gratte avant réversible;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière nous vendrait sa gratte avant à sens unique 4 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la gratte de la municipalité de Saint-Rosaire a un hiver d'usure;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'acquisition de la gratte avant à sens unique de la municipalité de Saint-Rosaire au coût de 4 000 \$ et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée par les personnes présentes.

**2018-02-64.**

Fin de la séance et levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 16 h 39.

---

Ghyslain Noël, maire

---

Pauline Vrain, greffière